



# DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

## Concernant l'exécution de travaux de fouille aux abords et dans la voie publique sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Le demandeur/service\* \_\_\_\_\_ se propose de faire réaliser les travaux de fouille suivants:

- a) raccordement / aménagement extérieur de l'immeuble sis rue \_\_\_\_\_ No \_\_\_\_\_ ;  
dans le cadre de la **demande d'autorisation de construire approuvée N°** \_\_\_\_\_  
nom et adresse du propriétaire : \_\_\_\_\_
- b) pose / réparation / travaux d'entretien\* \_\_\_\_\_  
dans la rue \_\_\_\_\_

Les travaux seront exécutés par l'**entreprise de génie civil** \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

Date des travaux proposée: \_\_\_\_\_ Durée des travaux : \_\_\_\_\_ jours/semaines\*

L'**entreprise chargée des travaux s'engage par son mandataire soussigné** \_\_\_\_\_  
à **demande le marquage des réseaux existants auprès de tous les concessionnaires de réseaux avant**  
le début des travaux ; et à conformer aux conditions de l'autorisation indiquées ci-dessous.

**En cas de non-conformité à la présente, le chantier sera immédiatement arrêté.**

Date \_\_\_\_\_ Signature de l'entrepreneur  
**\* biffer ce qui ne convient pas**

Date \_\_\_\_\_ Signature du demandeur/service ordonnateur\*

**Remarque : Prière de joindre à la demande un plan de situation du lieu exact des travaux et de l'envoyer les documents par mail : voirie@villeesch.lu**

Partie à remplir par le Service de la Voirie

### AUTORISATION

Le service de la Voirie de la Ville d'Esch-sur-Alzette autorise le demandeur à faire exécuter les travaux précités sous condition :

- de demander un règlement de circulation auprès du Service de la Circulation (tél. 2754 - 3180)
- d'organiser une réunion de coordination sur place avec **tous** les concessionnaires de réseaux concernés ainsi qu'avec le Service de la Circulation
- de contacter le Service de la Voirie (secrétariat : 2754 - 3430) afin de déterminer la nature exacte des travaux
- d'envoyer dans les meilleurs délais un dossier <<Etat des Lieux>> reprenant l'état actuel de la zone des travaux futurs au Service de la Voirie
- de disposer de l'autorisation de l'Administration des Ponts & Chaussées pour exécuter des travaux sur ou aux abords d'une voirie de l'Etat ( route nationale, chemins repris)
- de respecter les dispositions techniques de la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant l'exécution de travaux d'excavation, de remblaiement et de réfection dans les voies publiques (document à demander auprès du Service de la Voirie)
- .....

Esch-sur-Alzette, le \_\_\_\_\_

**Transmis pour information :** - au service de la Circulation (Fax 54 73 83 677)  
- au service régional de l'Administration des Ponts & Chaussées (e-mail :srea@pch.etat.lu)  
-